**Comité des droits de la personne du**

**Conseil de la région de l’Atlantique**

**Réunion du 8 juin 2018, à 10 h 15 (heure de T.-N.-L.) au Marble Inn**

**Procès-verbal**

**Participation :** Terry Sacrey (président), Neville David (président suppléant), Wayne Kelley, Michelle Neill, Joey Dunphy, Monique Laplante (personne-ressource de l’AFPC, par téléphone)

1. **Examen et approbation du procès-verbal de la réunion du 11 avril 2018**

Monique passe en revue les suivis et les mises à jour découlant du dernier procès-verbal.

1. **Sélection d’un nouveau président suppléant — mise à jour**

Monique a communiqué avec Joey après la réunion. Ce dernier ne souhaite pas être le président suppléant ni le coprésident du Comité. Ainsi, Neville sera officiellement le président suppléant du Comité.

1. **Mandat du Comité et plan triennal — mise à jour**

* Comités des droits de la personne dans la région de l’Atlantique : Il y a trois comités officiels (à Halifax, sous la présidence de Cheryl Seymore, à l’Île-du-Prince-Édouard, sous la présidence de Michelle Neill, à Moncton, sous la présidence de Farid Tourkmani). Les autorités en place ont approuvé la création d’un comité des droits de la personne à St. John’s, Terre-Neuve. Ce quatrième comité tente d’attirer assez de membres pour une première réunion, puis pourra tenir son AGA inaugurale.
* Représentation au Comité national des droits de la personne : On confirme que la région sera représentée par Angela Decker et Rhonda Doyle-LeBlanc (pour les femmes), Neville David (pour les minorités visibles), Joey Dunphy (pour les membres autochtones), Wayne Kelley (pour les membres LGBTQ2+) et Michelle Neill (pour les personnes ayant un handicap).
* Plaintes en matière de droits de la personne : Monique et Sébastien ont examiné les sites Web du national et de la région et n’y ont trouvé aucune marche à suivre pour formuler une plainte en matière de droits de la personne. Cela s’explique probablement du fait que les Éléments ont différentes manières de faire les choses et qu’il serait difficile de fournir des renseignements qui s’appliqueraient à l’ensemble des membres. Les membres doivent donc communiquer avec leur section locale, qui communiquera avec l’Élément ou l’AFPC (dans le cas d’une SLCD) pour demander de l’aide.
* Exemple : Autrefois, une plainte de harcèlement au SDI devait être présentée au niveau de la section locale, puis elle était transmise au directeur, qui déterminait si a plainte était fondée. Maintenant, les plaintes sont formulées en vertu de la partie XX du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail* du *Code canadien du travail* (intitulée « Prévention de la violence dans le lieu de travail ») pour qu’une enquête ait lieu. Avec cette méthode, 99 % des cas sont réglés. S’il s’agit d’un cas de discrimination ou de harcèlement fondé sur l’un des motifs de discrimination illicite, alors on dépose aussi une plainte en matière de droits de la personne.
* Liens vers les adresses de courriel des membres du Comité : Monique fait savoir qu’on ne peut pas mettre les noms des membres du Comité en hyperliens qui mèneraient directement à un programme de courriel. Les membres sont d’accord pour qu’on mette à la dernière page du mandat une liste des adresses de courriel que les lecteurs pourront copier et coller dans un programme de courriel.

1. **Tour de table**

* Le CEA a rejeté la suggestion de produire des éventails de grande qualité pour les activités liées aux défilés de la fierté. Nous aurons donc des Frisbees, des drapeaux et des tatouages temporaires pour ces activités. Communiquez avec votre bureau régional pour vous procurer des stocks. **Suivi : tous**
* Monique nous rappelle de distribuer des trousses à colorier « Services de garde éducatifs pour tous » (feuilles et crayons à colorier) à toutes les activités locales pour faire connaître la campagne pour les services de garde le plus largement possible.
* Diffusion des procès-verbaux : Nous savons que tous les comités régionaux sur les droits de la personne envoient leur procès-verbaux et leurs plans à la VPER (Colleen). Le président du Comité aimerait recevoir ces documents aux fins de distribution aux membres du Comité pour qu’ils puissent :
* être informés des activités qui se passent dans la région et en informer les groupes de travail nationaux;
* aider les comités, si c’est possible, en leur fournissant des ressources;
* faire circuler les idées entre les comités des droits de la personne dans la région;
* soutenir la mobilisation des membres en communiquant les annonces d’activité le plus largement possible.

**RECOMMANDATION : QUE LA VPER TRANSMETTRE LES PROCÈS-VERBAUX DE TOUS LES COMITÉS DES DROITS DE LA PERSONNE DE L’AFPC-ATLANTIQUE AU PRÉSIDENT DU COMITÉ DU CONSEIL AUX FINS DE DISTRIBUTION À SES MEMBRES POUR LES INFORMER ET LEUR PERMETTRE D’AIDER LES COMITÉS, DE METTRE EN COMMUN LES PRATIQUES EXEMPLAIRES ET DE MOBILISER LES MEMBRES.**

*Motion demandant l’approbation du procès-verbal — P/A : Joey/Wayne* ***Adoptée***

1. **Adoption du plan triennal**

Monique verra à ce qu’on ajoute les noms et les adresses de courriel des membres du Comité à la fin du plan. Aucune autre révision suggérée. Monique enverra le plan à faire traduire, puis le fera afficher sur le site Web. **Suivi : Monique**

*Motion demandant l’approbation du plan et du mandat — P/A : Neville/Wayne* ***Adoptée***

1. **Commission de vérité et réconciliation du Canada**

Joey fait savoir que l’École de la fonction publique du Canada a élaboré une formation sur l’histoire des peuples autochtones pour donner suite à l’appel à l’action no 57 de la Commission de vérité et réconciliation, qui réclamait qu’une telle formation soit donnée à tous les fonctionnaires fédéraux, provinciaux et municipaux. Les mises à l’essai du cours sont presque terminées. Joey a assisté à la dernière séance à Rigaud pour les agents et agentes des douanes. Il souligne qu’à cette occasion, on a reconnu que la formation se tenait en territoire autochtone. Les gestionnaires ont participé à un exercice sur les cercles autochtones qui a eu un énorme effet sur eux. Certains ministères et organismes ont reçu pour directive de mettre en place un cercle national des peuples autochtones. L’AFPC a aussi entrepris de créer une formation sur les questions autochtones. Kairos offre l’exercice des couvertures pour 1 200 $ pour un atelier unilingue et 1 500 $ pour un atelier bilingue, plus un don de tabac. L’exercice est animé par deux personnes et un aîné. L’exercice et le bilan prennent environ quatre heures.

**RECOMMANDATION : FAIRE UN EXERCICE BILINGUE DES COUVERTURES À UNE RÉUNION EN PERSONNE DU CONSEIL DE L’ATLANTIQUE POUR OFFRIR DE LA FORMATION ET SENSIBILISER LES MEMBRES DU CONSEIL AUX QUESTIONS AUTOCHTONES.**

1. **Portail des membres et profils des membres**

Michelle souligne que le Groupe de travail national des membres ayant un handicap souhaite qu’on simplifie le processus de demande de participation aux cours, conférences et congrès.

On suggère d’élargir le portail des membres pour permettre d’ajouter aux profils des membres des renseignements sur les mesures d’adaptation qui sont demandées. Ainsi, lorsque les membres feraient une demande pour participer à une activité (cours, conférence, congrès), on aurait ces renseignements sous la main et on pourrait les mettre à jour au besoin. Monique en parlera avec Colleen. **Suivi : Monique**

1. **Ajout des LGBTQ2+ dans la *Loi sur l’équité en matière d’emploi***

Wayne fait savoir que Paul Jones (UEDN) a rencontré Randall Garrison, un député fédéral de la Colombie-Britannique, et que ce dernier lui a confié qu’il présentera un projet de loi qui demandera que la *Loi sur l’équité en matière d’emploi* protège le groupe des LGBTQ2+ contre la discrimination.

Comme les activités de la fierté auront bientôt lieu, la VPER pourrait-elle écrire à tous les députés fédéraux libéraux de la région de l’Atlantique pour leur demander d’appuyer un tel changement législatif et peut-être envoyer sa lettre aux VPER des autres régions et les inviter à imiter son initiative? Monique parlera avec Colleen — il sera important de choisir le bon moment pour une telle action; or, ledit projet de loi n’a pas encore été présenté. **Suivi : Monique**

1. **Manuel des comités des droits de la personne de l’AFPC**

L’AFPC a produit un manuel pour les comités des droits de la personne qui offre une foule de ressources. Le Comité exécutif de l’Alliance vient d’approuver ce document, qui est semblable au *Manuel des comités régionaux des femmes*.

Michelle s’inquiète du fait que le *Manuel des comités régionaux des femmes* indique qu’une section locale ne peut avoir qu’une seule représentante votante à un CRF. Dans les petites localités ou les petits comités, cette règle aura essentiellement pour effet de faire disparaître les CRF, car les membres sans droit de vote seront sans doute peu portés à participer aux réunions et aux activités du CRF. Les comités des groupes d’équité ont été créés pour donner aux membres une voix et une possibilité de travailler dans leur localité pour faire connaître les sujets qui les touchent et favoriser la tolérance. Si on permet seulement aux membres ayant droit de vote de participer aux comités (où les décisions sont généralement prises par consensus de toute manière), cela pourrait considérablement réduire l’engagement des membres et l’efficacité des comités. Cela nuira aussi à la participation des « alliés », ces personnes qui viennent souvent en renfort du travail des comités. Monique parlera de cette préoccupation avec Colleen.

**Suivi : Monique**

1. **Défilés de la fierté dans les provinces de l’Atlantique**

Wayne passe en revue la liste des défilés et indique ceux auxquels il participera. Terry fait savoir qu’il participera au défilé de St. John’s et qu’il communiquera avec le Comité des jeunes.

1. **Tour de table**

Wayne

* Le Valley Youth Project organise maintenant une rencontre sociale porte ouverte une fois par mois, avec nourriture gratuite, pour les jeunes LBGTQ (âgés de 25 ou moins) et leurs alliés. Ce groupe offre aussi un service de transport gratuit dans les comtés d’Annapolis, de Kings et de Hants. Renseignements sur le lieu et la date des rencontres à venir.

Monique

* Le Comité des jeunes de Fredericton et des environs a eu sa première réunion et est maintenant sur pied et à l’œuvre.
* Le Comité des jeunes du Grand Moncton a organisé deux réunions, mais n’a pas eu le quorum à ni l’une ni l’autre. Il travaille à organiser une autre réunion.

1. **Prochaine réunion**

À déterminer

1. **Levée de la séance**

La séance est levée à 11 h 30.